



L'EPRD

Passer du cycle budgétaire classique à un cycle conventionné « tarifé à la ressource »

Objectifs

- S'approprier les points clés de la réforme de la tarification et les impacts sur les financements
- Appréhender le contexte et les enjeux de l'EPRD : la tarification à la ressource
- Comprendre la logique d'élaboration d'un EPRD

Programme

- **Le passage de la tarification réglementée à une tarification à la ressource : l'évolution du cadre législatif et réglementaire du Budget prévisionnel vers l'EPRD**
 - Impact de la loi Adaptation de la Société au Vieillessement (AVS) du 28/12/2015 :
 - Passage en CPOM pour les EHPAD en remplacement progressif des conventions tripartites.
 - L'aide à domicile à l'heure du CPOM : SAAD, SSIAD, SPASAD.
 - Impact de la loi de financement de la sécurité sociale 2016 pour les ESMS du champ du handicap relevant d'un financement ARS : passage progressif en CPOM à compter de 2017.
 - Impact du passage en CPOM
 - CPOM et appel à projet
 - CPOM et réduction de la dotation globale de financement en cas de sous activité (décret 2018)
 - Avantages et inconvénients de cette contractualisation
 - Les CPOM volontaires et les CPOM imposés : nuances et impacts sur les formes de négociation
 - La notion de pluriannualité et de pluri activités
- **De la théorie à la pratique : (autour d'une étude de cas)**
 - **Présentation de l'EPRD**
 - Une inversion de la logique financière ou la tarification à la ressource
 - La section de fonctionnement : le compte de résultat prévisionnel (CRP)
 - Aménagement de la présentation des groupes fonctionnels
 - L'absence de reprise de résultats dans le cadre et introduction d'un résultat prévisionnel
 - La capacité d'autofinancement (la CAF) ou l'insuffisance d'autofinancement (l'IAF).
 - Une section d'investissement rénovée et articulée avec la notion de fonds de roulement
 - Le fonds de roulement : la nouvelle logique de recherche d'équilibre de l'EPRD
 - Articulation de l'ensemble : l'EPRD Synthétique

Programme (suite)

Date(s) :

Inter: date à fixer en fonction des sollicitations
Intra: date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :

Inter: URIOPSS - Marseille
Intra: dans vos locaux ou les locaux de l'URIOPSS

Durée :

Inter: 1 jour – 7 heures
Intra: selon vos besoins

Coût :

Inter: 280 €
Intra: selon la durée

Public :

Directeurs d'ESMS,
responsables administratifs et financiers, comptables,
décideurs bénévoles,

12 personnes maximum par groupe

Le participant a déjà connaissance des modalités de fonctionnement et de financement des ESMS.

Méthodes pédagogiques :

- Apports de connaissances théoriques, exposés
- Echanges entre participants
- Etude de cas, cas pratiques
- Travaux de groupe
- Support de projection remis en version papier

Intervenant :

Luc MAUDUIT,
Consultant formateur,
gestion et analyse financière



- Les documents annexés à l'EPRD

- Le plan pluriannuel d'investissements de chaque ESMS
- L'EPRD pluriannuel sur 6 ans ou le PGFP (Plan Global de Financement Pluriannuel qui remplace le PPF)
- Le tableau d'activités
- Le tableau des effectifs
- Autres annexes
- Le rapport budgétaire et financier (modèle remis aux participants)

- Impact sur le calendrier budgétaire

- Passer d'une négociation réglementée annuelle à une négociation contractualisée volontaire, voire « imposée »
- Le dialogue de gestion (ou de performance) instauré par les CPOM
- L'absence de négociation par l'EPRD, par opposition expresse des tarifs
- Nouveau dispositif = nouvelle organisation en matière budgétaire et financière
- Retombées sur les délibérations des instances statutairement compétentes